

# OPTIONS VIE<sup>1</sup>

## Les frais du contrat

Ces informations vous sont communiquées dans le cadre de « l'Accord de Place renforçant la transparence des frais du Plan d'Épargne Retraite et de l'assurance-vie » du 2 février 2022 afin de vous permettre de prendre connaissance, préalablement à toute souscription, des principaux frais attachés au contrat d'assurance-vie Options Vie.

Montant minimal de versement initial	1 000 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA

Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	Taux maximum prévu au contrat
Gestion libre	
Fonds en euros	2 %
Supports en unités de compte	2 %
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA
Frais de gestion des unités de compte	Taux moyen
1/ Gestion libre	
Fonds actions*	1,80 %
Dont taux de rétrocessions de commissions**	0,99 %
Fonds obligations	0,84 %
Dont taux de rétrocessions de commissions**	0,37 %
Fonds immobiliers***	1,61 %
Dont taux de rétrocessions de commissions**	0,55 %
Fonds diversifiés	1,64 %
Dont taux de rétrocessions de commissions**	0,68 %
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée	NA
Autres frais annuels	Taux maximum prévu au contrat
Frais forfaitaires	0 €
Frais proportionnels	0 %

NA : non applicable

\* La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

\*\* Part des frais liés à la gestion ou à la distribution des supports en UC versée par le gestionnaire d'actifs à l'assureur, et potentiellement reversée, totalement ou partiellement aux distributeurs du contrat.

\*\*\* La catégorie « fonds immobiliers » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.

<sup>1</sup> OPTIONS VIE est un contrat d'assurance individuel sur la vie souscrit auprès des Assurances du Crédit Mutuel Vie SA.

<b>Frais ponctuels par opération</b>	<b>Taux appliqué<sup>2</sup></b>	<b>Taux maximum prévu au contrat</b>
Frais sur versement		
Fonds en euros	1 %	5 %
Supports en unités de compte	1 %	5 %
Frais de changement de modes de gestion	NA	NA
Frais d'arbitrage proportionnels	De 0,25 % à 0,50 % <sup>3</sup>	5 %
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	NA	NA
Frais sur les versements de rente	NA	NA
Frais de rachat	0 %	0 %

NA : non applicable

<sup>2</sup> Taux de frais effectivement appliqué à la date de publication de la synthèse des frais. Ce(s) taux figure(nt) sur la proposition d'assurance, la demande de versement et la demande d'arbitrage lors de la réalisation de l'une de ces opérations.

<sup>3</sup> Arbitrage maintenant ou augmentant la part des supports en unités de compte : 0,25 %. Arbitrage augmentant la part du fonds en euros : 0,50 %.